

<b>PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE DU PERSONNEL NE REALISANT PAS D'OPERATION D'ORDRE ELECTRIQUE H0(V) B0 EXECUTANT</b>		
OBJECTIF(S)	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
Effectuer des opérations d'ordre non électriques dans des zones à risque spécifique électrique en respectant les prescriptions de sécurité,	Personnel amené à effectuer des opérations d'ordre non électrique dans des zones à risque spécifique électrique	Pas de contre indication médicale
<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b> : Groupe de 12 personnes maximum.		
<b>CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION</b> Selon la norme NF C 18-510		
THÉORIE	PRATIQUE	
Présentation de la procédure d'habilitation selon la NF C 18-510 en relation avec les domaines de tension.  <b>1. Notions élémentaires d'électricité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant, à travers des exemples concrets,</li> <li>- évaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique,</li> <li>- exemples d'accidents,</li> <li>- classement des installations,</li> <li>- interventions et travaux non électriques en BT,</li> <li>- travaux non électriques en HT.</li> </ul> <b>2. Comment travailler en sécurité ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le principe de l'habilitation et les limites de l'habilitation</li> <li>- les symboles de l'habilitation</li> <li>- reconnaître les acteurs des travaux non électriques</li> <li>- distances de sécurité (zones d'environnements) et les domaines de tension</li> <li>- lecture de la signalisation,</li> <li>- principe et exemples de verrouillages,</li> <li>- manœuvres et consignation / rôle des différents intervenants,</li> <li>- matériel de sécurité électrique (outillages et équipements de protection individuelle),</li> <li>- outils électriques portatifs à main (choix du matériel),</li> <li>- outillage non spécifique aux électriciens,</li> <li>- incendie dans les installations électriques.</li> </ul> <b>3. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique</b> Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en application pratique dans l'établissement du stagiaire si possible. (distances et zones d'environnements)</li> <li>- Présentation des équipements électriques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• installations BT/HT</li> <li>• armoires et utilisations électrique</li> </ul> </li> <li>- Revue des dangers inhérents à ces différents équipements.</li> <li>- Mise en application des EPI</li> </ul>	
DURÉE MINIMUM	LIEU	ÉVALUATION DES CONNAISSANCES
7 Heures/ 1 jour	- En entreprise - En centre	Test théorique et évaluation pratique.
PÉDAGOGIE		
La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-510. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants,...) et de support stagiaire. Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables. <b>Pour les stages en entreprise</b> : prévoir une salle de formation équipée et adaptée.		
VALIDATION DES ACQUIS		
À l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage.		

**Recyclage recommandé tous les 3 ans.**

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire